

Bureau de la Greffière-trésorière
et Directrice générale

MARDI LE 21 FÉVRIER 2023

CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Endroit : Salle du Conseil municipal
Adresse : 1, route du Carrefour, Val-des-Monts (Québec) J8N 4E9
Heure : 19 h

I. MINUTE DE RÉFLEXION ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

II. RÉOLUTIONS

1. Pour adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du Conseil municipal du 21 février 2023.

A.1 **ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION ACCOMPAGNÉE D'UNE CONSULTATION ÉCRITE DURANT LA PÉRIODE DU 3 AU 20 FÉVRIER 2023 :** Demande de dérogation mineure – Permettre la reconstruction d'un chalet – 92, chemin Napoléon – Règlement de zonage portant le numéro 436-99.

PÉRIODE DE QUESTIONS

A.2 **ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION ACCOMPAGNÉE D'UNE CONSULTATION ÉCRITE DURANT LA PÉRIODE DU 3 AU 20 FÉVRIER 2023 :** Demande de dérogation mineure – Permettre la reconstruction d'un chalet – 133, chemin Larocque – Règlement de zonage portant le numéro 436-99.

PÉRIODE DE QUESTIONS

A.3 **ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION ACCOMPAGNÉE D'UNE CONSULTATION ÉCRITE DURANT LA PÉRIODE DU 3 AU 20 FÉVRIER 2023 :** Demande de dérogation mineure – Régulariser deux accès à un plan d'eau – 270, chemin H.-Zurenski – Règlement de zonage portant le numéro 436-99.

PÉRIODE DE QUESTIONS

2. Pour accepter la levée de la séance extraordinaire du Conseil municipal du 21 février 2023.

CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE ORDINAIRE

I. MINUTE DE RÉFLEXION ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

II. PÉRIODE DE QUESTIONS

III. AVIS DE MOTION

A.1 **AVIS DE MOTION :** Présentation d'un projet de règlement pour amender le règlement portant le numéro 912-23 décrétant l'imposition d'un régime d'impôt foncier à taux variés et établissant les taux de taxes foncière générale, spéciales et des compensations et établissant une tarification applicable pour les biens, services ou activités offerts par la Municipalité de Val-des-Monts pour l'année 2023.

IV. RÉOLUTIONS

1. ADMINISTRATION

1.1 Pour adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil municipal du 21 février 2023.

1.2 Pour accepter les procès-verbaux des séances extraordinaire et ordinaire du 7 février 2023.

2. GREFFE

3. TRAVAUX PUBLICS

- 3.1 Pour autoriser un empiètement dans l'emprise municipale – Raccordement d'une conduite au puisard municipal – 26, rue de l'École.
- 3.2 Pour demander au ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec de revoir le niveau d'entretien – Route du Carrefour (366) entre le chemin Saint-Joseph et le chemin Saint-Antoine et entre le chemin du Domaine et la rue des Pinsons – Entretien hivernal.
- 3.3 Pour accepter un soumissionnaire – Rénovation du garage Oakley-Carey – Décréter une dépense au montant de 844 000 \$ « taxes en sus » – Soumission publique portant le numéro 23-01-03-001.

4. FINANCES ET TAXATION

- 4.1 Pour accepter le rapport comptable 23-001 – Comptes payés et à payer – Autoriser le bureau de la Direction générale à effectuer les paiements – Comptes à payer au montant de 852 460,04 \$ – Comptes payés au montant de 223 875,26 \$ – Salaires dépôts directs au montant de 676 529,60 \$.
- 4.2 Pour accepter le rapport des dépenses en immobilisation au montant de 41 327,61 \$ – Engagements au montant de 36 970,62 \$ – Période se terminant le 31 janvier 2023.
- 4.3 Pour accepter le budget d'opération de l'Office d'habitation de l'Outaouais démontrant un déficit anticipé au montant de 15 906 \$ pour l'édifice situé au 3, chemin du Manoir – Année 2023 – Contribution totale de la Municipalité de Val-des-Monts au montant de 1 591 \$.
- 4.4 Pour accepter d'affecter le montant de 150 000 \$ de l'excédent de fonctionnement non-affecté et de désaffecter le montant de 22 407,76 \$ de l'excédent de fonctionnement affecté.
- 4.5 **RÈGLEMENT NUMÉRO 913-23** – Pour autoriser un règlement d'emprunt au montant de 3 000 000 \$ et décréter une dépense au montant de 3 000 000 \$ aux fins d'assurer la réalisation des projets d'investissements aux infrastructures destinées au service des Loisirs, de la Culture et de la Vie communautaire situées sur le territoire de la Municipalité de Val-des-Monts.
- 4.6 Pour adopter le règlement portant le numéro 913-23 – Pour autoriser un règlement d'emprunt au montant de 3 000 000 \$ et décréter une dépense au montant de 3 000 000 \$ aux fins d'assurer la réalisation des projets d'investissements aux infrastructures destinées au service des Loisirs, de la Culture et de la Vie communautaire situées sur le territoire de la Municipalité de Val-des-Monts.
- 4.7 **RÈGLEMENT NUMÉRO 914-23** – Pour autoriser un règlement d'emprunt au montant de 1 300 000 \$ et décréter une dépense au montant de 1 300 000 \$ aux fins d'acquérir et remplacer une partie de la flotte véhiculaire destinée au service de Sécurité incendie de la Municipalité de Val-des-Monts.
- 4.8 Pour adopter le règlement portant le numéro 914-23 – Pour autoriser un règlement d'emprunt au montant de 1 300 000 \$ et décréter une dépense au montant de 1 300 000 \$ aux fins d'acquérir et remplacer une partie de la flotte véhiculaire destinée au service de Sécurité incendie de la Municipalité de Val-des-Monts.
- 4.9 **RÈGLEMENT NUMÉRO 915-23** – Pour autoriser un règlement d'emprunt au montant de 2 700 000 \$ et décréter une dépense au montant de 2 700 000 \$ aux fins d'acquérir des génératrices fixes, 75 lits pliables et des trousseaux pour sinistrés afin de répondre aux situations d'urgence que subirait la Municipalité de Val-des-Monts.
- 4.10 Pour adopter le règlement portant le numéro 915-23 – Pour autoriser un règlement d'emprunt au montant de 2 700 000 \$ et décréter une dépense au montant de 2 700 000 \$ aux fins d'acquérir des génératrices fixes, 75 lits pliables et des trousseaux pour sinistrés afin de répondre aux situations d'urgence que subirait la Municipalité de Val-des-Monts.
- 4.11 **RÈGLEMENT NUMÉRO 916-23** – Pour autoriser un règlement d'emprunt d'amélioration locale au montant de 226 000 \$ – Décréter une dépense au montant de 226 000 \$ pour le prolongement du réseau d'électricité d'Hydro-Québec sur le chemin du Pouvoir.
- 4.12 Pour adopter le règlement portant le numéro 916-23 – Pour autoriser un règlement d'emprunt d'amélioration locale au montant de 226 000 \$ – Décréter une dépense au montant de 226 000 \$ pour le prolongement du réseau d'électricité d'Hydro-Québec sur le chemin du Pouvoir.
- 4.13 Pour autoriser la cession des droits que la Municipalité de Val-des-Monts pourrait avoir sur une partie du lot portant le numéro 4 359 488-P01 au Cadastre du Québec – Partie du chemin du Vieux-Chemin – En faveur de madame Nathalie Deschênes et monsieur Mario Viel pour un montant de 1,06 \$ « taxes en sus » par mètre carré cédé – Cession sans aucune garantie quant aux titres.
- 4.14 Pour abroger et remplacer la résolution 17-04-119 – Pour autoriser l'acquisition du lot portant le numéro 6 082 287 au Cadastre du Québec – Propriété de monsieur Richard Hall – Autoriser la cession du lot portant le numéro 6 082 289 au Cadastre du Québec connu sous le vocable chemin du Lac-Bataille – Sans aucun frais – Mandater maître Camille Rousseau, notaire – Préparation d'un acte de vente, de cession et de servitude – Décréter une dépense au montant de 2 350 \$ « taxes et frais de publications en sus ».

5. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

6. ENVIRONNEMENT ET URBANISME

- 6.1 **RÈGLEMENT NUMÉRO 917-23 (AM-109)** – Pour amender le règlement d’urbanisme portant le numéro 436-99 « Règlement de zonage » afin d’encadrer l’hébergement touristique de courte durée.
- 6.2 Pour adopter le règlement portant le numéro 917-23 (AM-109) – Pour amender le règlement d’urbanisme portant le numéro 436-99 « Règlement de zonage » afin d’encadrer l’hébergement touristique de courte durée.
- 6.3 **RÈGLEMENT NUMÉRO 918-23 (AM-110)** – Pour amender le règlement d’urbanisme portant le numéro 439-99 « Règlement relatif aux permis et certificats » – Encadrement de l’hébergement touristique de courte durée.
- 6.4 Pour adopter le règlement portant le numéro 918-23 (AM-110) – Pour amender le règlement d’urbanisme portant le numéro 439-99 « Règlement relatif aux permis et certificats » – Encadrement de l’hébergement touristique de courte durée.
- 6.5 **SECOND PROJET DE RÈGLEMENT (AM-112)** – Pour amender le règlement d’urbanisme portant le numéro 436-99 « Règlement de zonage » – Ajouter le sous-groupe « Activités récréatives et touristiques » dans la zone 5-DC – 279, chemin du Pouvoir.
- 6.6 Pour adopter le second projet de règlement (AM-112) – Pour amender le règlement d’urbanisme portant le numéro 436-99 « Règlement de zonage » – Ajouter le sous-groupe « Activités récréatives et touristiques » dans la zone 5-DC – 279, chemin du Pouvoir.
- 6.7 Pour autoriser la signature d’un protocole d’entente – Municipalité de Val-des-Monts – 8331456 Canada inc. – Implantation d’une enseigne directionnelle autonome – Domaine du Ruisseau – Lot 6 334 148 du Cadastre du Québec.

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 7.1 Pour autoriser les modifications au contrat et accepter les coûts supplémentaires – Avenant 38 – Construction de la caserne dans l’arrondissement sud – Décréter une dépense supplémentaire au montant 4 071,76 \$ « taxes en sus ».

8. RESSOURCES HUMAINES

9. HYGIÈNE DU MILIEU

10. GÉNÉRAL

- 10.1 Questions diverses.
- 10.2 Pour accepter la levée de la séance.

L'Agent de développement,
Greffier-trésorier adjoint et
Directeur général adjoint,



Julien Croteau

JC/nc